



CHAMPAGNE-
ARDENNE

CONTACT

Cécile LE ROY

03.26.72.54.47

... tous nos communiqués sur <http://champagne-ardenne.lpo.fr>

6 janvier 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

La LPO sollicite la préfecture pour suspendre la chasse

La vague de froid en cours rend particulièrement vulnérables les oiseaux d'eau, c'est pourquoi la LPO Champagne-Ardenne est intervenue lundi auprès de la Préfecture de Haute-Marne afin de demander la suspension de la chasse.

Déjà affecté par une première vague de froid entre le 13 et le 21 décembre dernier, le département connaît actuellement des conditions météorologiques similaires avec des températures négatives de jour comme de nuit qui provoque le gel des plans d'eau et du sol.



«Ce contexte fragilise les oiseaux migrateurs et terrestres. Leurs distances de fuite sont réduites et ils souffrent d'un affaiblissement général. D'autre part, les concentrations d'oiseaux sur les rares sites encore disponibles risquent d'offrir l'occasion de véritables massacres à certains chasseurs peu scrupuleux» explique Charles Breton, le Président de la LPO Champagne-Ardenne qui a donc saisi la Préfecture de la Haute-Marne comme celles des trois autres départements de la Région pour demander une suspension de la chasse dans la mesure où ces conditions climatiques défavorables devraient persister dans les prochains jours selon les prévisions de Météo France. Par ailleurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage lance ce jour le protocole «Vague de froid» pour la région Champagne-Ardenne.

CREDIT PHOTO

Etienne CLEMENT

Une intervention qui s'appuie sur l'article R 424-3 du Code de l'environnement qui précise "qu'en cas de calamité, incendie, inondation, gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier, le préfet peut, pour tout ou partie du département, suspendre l'exercice de la chasse soit à tout gibier, soit à certaines espèces de gibier".

Si tel était le cas, la suspension devrait s'étendre sur une période de dix jours maximum et renouvelable. L'arrêté du préfet fixant les dates et heures auxquelles entre en vigueur et prend fin la période de suspension.



Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne

Siège social : Der Nature • Ferme des Grands Parts • D13 • 51290 OUTINES

Tél 03.26.72.54.47 Fax 03.26.72.54.30

champagne-ardenne@lpo.fr • <http://champagne-ardenne.lpo.fr>

Réf : FF1001005